

L'annexe I contient la liste des recommandations faites par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre en conformité avec la résolution 50/70B telle que contenue dans le rapport du Secrétaire général A/52/298. L'annexe II énumère les activités et les initiatives récentes dans le domaine des armes légères et de petit calibre.

I-20. Réunion d'Oslo sur les armes de petit calibre. "An International Agenda on Small Arms and Light Weapons: Elements of a Common Understanding." 13 et 14 juillet 1998.

Un certain nombre d'États se sont rassemblés en Norvège pour discuter de la question de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Ils ont conclu qu'il faudrait dans l'immédiat s'axer sur la prévention des transferts illicites et contribuer à resserrer les mécanismes de contrôle dans le champ des transferts légaux. Diverses objectifs liés à la prévention sont cités dans ce document, notamment :

- 1) renforcer la responsabilisation, la transparence et améliorer les échanges de renseignements sur le transfert des armes de petit calibre;
- 2) favoriser la coordination entre les représentants de la police, des unités du renseignement et des douanes, à l'intérieur et entre les pays;
- 3) élaborer et renforcer les lois et règlements en vue de combattre la fabrication et le trafic des armes illicites;
- 4) veiller au respect du droit humain international en ce qui a trait à l'usage des armes légères et de petit calibre;
- 5) élaborer des mécanismes nationaux et régionaux dans le domaine de la fabrication, du transit et du transfert légitimes de ces armes (codes de conduite).

Ces pays ont également pris diverses initiatives pour réduire le nombre des armes légères et de petit calibre en circulation. Ils ont notamment

- 1) appuyé la démobilisation et la réinsertion sociale des ex-combattants (programmes de restitution d'armes volontaire);
- 2) tenté de neutraliser les cultures axées sur la violence (pour contribuer à la réconciliation);
- 3) appuyé les efforts visant à établir des systèmes judiciaires dignes de confiance et à entraîner la police locale.

Afin d'aborder ces problèmes de manière efficace, il est proposé que les gouvernements commencent par se forger une opinion commune des problèmes associés à la prolifération des armes de petit calibre. Les participants à la réunion d'Oslo, [TRADUCTION] « accueillent favorablement et louent les diverses entreprises en cours dans différents domaines et à différents niveaux. Les gouvernements sont encouragés à soutenir les initiatives nationales et régionales et à explorer la faisabilité d'autres projets, à l'échelle planétaire ou dans d'autres régions et sous-régions ». L'annexe 1 est une liste des projets mondiaux et régionaux portant sur les armes de petit calibre. L'annexe 2 est une liste des États participant à cette rencontre.